

DISTINGUER LE VRAI DU FAUX - L'UNSA VOUS Y AIDE

Du 12 au 19 mars prochain, au moyen d'un référendum, les agents de France travail vont être interrogés pour savoir s'ils veulent de l'accord *Gestion des emplois et des parcours professionnels* (GEPP), ou pas. Pour l'UNSA, la meilleure façon de donner son avis lors d'un référendum, c'est de savoir de quoi l'on parle.

Démêlons donc ici le vrai du faux.

Cet accord ne concerne que les agents des fonctions support.
Faux.

Des dispositions favorables concernent aussi les nouveaux recrutés, les alternants, l'attractivité (Art.3), la mobilité inter-établissements, géographique ou fonctionnelle (Art.4), immersion pro à l'externe, etc.

Cet accord forcera 600 agents à intégrer le réseau.

Faux.

L'accord garantit le *volontariat* des agents, et répète même ce mot quatre fois ! En cela, il renforce d'ailleurs les protections déjà contenues dans la CCN.

Il fera disparaître France travail.

Faux.

Contre toute évidence, les "refusistes" annoncent depuis 40 ans la fin du service public de l'emploi, alors même qu'il occupe désormais une place centrale dans le RPE. La création de Pôle emploi puis celle de France travail n'ont fait que le renforcer.

Il donne des droits à des agents dans une situation instable.

Vrai.

Cellule nationale de transition professionnelle, Mission temporaire de transition interne, parcours de Transition interne pérenne (assortie d'une prime de 4000€ accessible également aux agents ayant fait une transition interne depuis janvier 2025, c'est à dire *hors accord*), Congé de mobilité externe (maximum 8 mois, payé 80 du salaire brut).

[Cliquez ici pour les détails](#)

C'est un plan social déguisé.

Faux.

Déguisé en quoi ? Un "plan social" intervient en cas de licenciements économiques. Ici, il s'agit d'un transfert de postes renforçant le métier du conseil. On ne licencie personne !

Il est indispensable au projet de redéploiement des fonctions supports de la DG.

Faux.

Le ministère a décidé de redéployer une partie des fonctions support, et cela se fera avec ou sans accord. Refuser cet accord n'empêchera rien. Il s'agit donc de savoir si l'on permet aux agents volontaires concernés de profiter des opportunités offertes par l'accord, ou pas.

Il retirera une partie du budget annuel des promotions. Faux.

Cet accord prévoit un budget spécifique d'environ 3 millions. En revanche, en l'absence d'accord, toutes les mesures incitatives décidées au cas par cas seront forcément prises sur le budget annuel dévolu aux promotions (0,8% de la masse salariale), *réduisant d'autant les promotions de tous.*



France Travail

*Le courage de dire non,
l'intelligence de dire oui*

L'UNSA est-elle digne de confiance ?

L'UNSA est signataire de la CCN, du statut public de 2003, de l'OATT, elle a été favorable au télétravail et à la prime d'intéressement. Le temps a passé, chacun a le recul suffisant pour juger si nos positions furent les bonnes. Etes-vous satisfait de la CCN ? Connaissez-vous d'autres CCN qui offrent autant de garanties ? Préférez-vous avoir une prime d'intéressement, ou rien ? Ceux qui s'opposèrent à la prime d'intéressement étaient les mêmes qui, dix ans plus tôt, nous avaient déjà privés d'une prime de 400 euros (30 millions de budget !) car ils ne mangent pas de ce pain-là ! Utilisons notre mémoire et notre tête : après toutes leurs erreurs, leurs positions et leurs conseils sont-ils dignes de confiance ?

L'UNSA s'était en revanche opposée à l'accord GPEC (agents GDD) en 2017, car elle estimait ses fondations illusoires. Le quotidien des agents GDD est-il meilleur aujourd'hui qu'avant 2017 ? Bien sûr que non !

Chaque agent a donc un choix à faire. Faut-il écouter les partisans du oui, ou ceux du non ?

Pour aider à la décision, l'UNSA propose une méthode en quatre points

- Cet accord apporte-t-il de nouveaux droits ? Réponse oui
- Cet accord retire-t-il des avantages acquis ? non
- Le rejet de cet accord ferait-il augmenter les salaires ? non
- Cet accord se fait-il au détriment d'un budget existant ? non

Ne passons donc pas à côté des mesures d'accompagnement contenues dans cet accord.

